

L'Information Géographique

L'information géographique peut être définie comme une information relative à un objet ou à un phénomène du monde terrestre, décrit plus ou moins complètement :

- par sa nature, son aspect, ses caractéristiques diverses
- et par son positionnement sur la surface terrestre

Chacun dans son quotidien est consommateur d'information géographique, par exemple en consultant des plans de ville ou des cartes routières pour s'orienter: une information est géographique lorsqu'elle peut trouver une place sur une carte.

Le géomètre-expert est producteur d'informations géographiques.

Il effectue des relevés topographiques qui offrent une description du territoire en planimétrie et en altimétrie. Pour cela, il a recours aux techniques de photogrammétrie ou procède par levés terrestres. Le géomètre-expert utilise dans ce dernier cas des théodolites électroniques ou utilise les techniques de positionnement par satellite (GPS). Son expertise est exigée notamment pour les missions d'implantation (de lotissements, de grands ouvrages, ...) ou de métrologie (topographie à haute précision en milieu industriel). Le géomètre-expert est tenu de géoréférencer les levés de plus d'un hectare ou de 500 mètres linéaires au système national de référence et de se conformer aux normes de précision édictées par les textes réglementaires.

Il est également un partenaire incontournable des élus locaux dans la mise en place des systèmes d'information géographique (SIG) qui sont des systèmes de gestion informatisée des informations géographiques et servent d'outil de suivi et d'aide à la décision dans différents domaines : prévention des risques majeurs (localisation et caractérisation des risques, gestion des secours), aide à la gestion des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales), suivi des autorisations d'occupation du sol (certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, ...), cartographie du bruit, gestion des transports et des déplacements (études d'accidentologie), prospective sur l'évolution des exploitations agricoles, étude démographique, diagnostic de la voirie communale, inventaire des servitudes publiques, inventaire du logement social, gestion des réseaux aériens ou enterrés, secs ou humides (eau usée, eau pluviale, eau potable, électricité, télécommunication, ...), des cimetières, du mobilier urbain (éclairage public), suivi hydrologique (rivières, captages, points d'eau, puits, ...).